



**F.F.P.E. – FEDERATION DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE  
CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

RUE DE LA LOI, 175 – 1048 BRUSSELS – BELGIQUE - TEL. : 02/2818112

E-mail : [ffpe@consilium.europa.eu](mailto:ffpe@consilium.europa.eu)

Créancier N°: BE71ZZZ930D00000019

## MANDAT DE DOMICILIATION EUROPÉENNE SEPA-CORE

Référence du mandat (sera complétée par la FFPE) pour un prélèvement récurrent

|||||

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la FFPE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la FFPE (en application de la grille des cotisations approuvée par l'assemblée générale des adhérents). Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Tous les champs sont obligatoires.

Nom/Prénom du débiteur : |||  
Rue : ||| N° : |||  
Code postal : ||| Ville : |||  
N° IBAN : ||| Code BIC : |||

Bruxelles, le : |||/|||/|||

Signature du titulaire du compte :

.....

## BULLETIN D'ADHÉSION

Fonctionnaire  Agent contractuel  Agent temporaire  Pensionné   
Service : ..... Groupe fonction/Grade : ..... Nationalité : .....

**Je souhaite adhérer à la FFPE-Conseil, j'accepte ses statuts  
ainsi que le paiement de la cotisation trimestrielle suivante :**

GRADES			COTISATION TRIMESTRIELLE
AST/AD	SC	AC	
		1-2-4-5	15,00€
	1	3	16,50€
1	2	6 & 8	19,50€
2	3	7 & 9	21,00€
3	4	10 & 13	24,00€
4	5	11 & 14	27,00€
5	6	12 & 15	31,50€
6		16	36,00€
7		17	40,50€
8		18	45,00€
9			54,00€
10			58,50€
11			69,00€
12			75,00€
13			87,00€
14			94,50€
15			112,50€
16			121,50€

Dès réception du présent formulaire dûment complété et signé, mon adhésion sera soumise à l'approbation du Comité exécutif.

USAGE CONFIDENTIEL réservé au secrétariat et au Comité exécutif de la FFPE (voir au verso).

### PENSIONNÉS :

La cotisation est égale à 0,2 % de la pension de base.

- Grade de départ : .....

- Adresse email privée :

.....

À RETOURNER AU SECRÉTARIAT DE LA FFPE : JL 00 70 FL 04

# PRINCIPES RELATIFS À LA COLLECTE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La FFPE Conseil respecte votre vie privée. La présente note d'information décrit comment nous traitons vos données à caractère personnel, les types de données que nous collectons, pour quelles finalités nous les utilisons et avec qui nous les partageons, conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement de données à caractère personnel.

## Responsable du traitement

M. Simon Coates, Président de la FFPE-Conseil.  
Tél. : 8112 – e-mail : [ffpe@consilium.europa.eu](mailto:ffpe@consilium.europa.eu)

## Finalités du traitement

Les données à caractère personnel sont collectées lors de votre adhésion à la FFPE-Conseil et sont traitées afin de permettre le bon fonctionnement du syndicat ainsi que la communication avec les adhérents (par exemple l'envoi d'informations et la convocation des Assemblées générales). Les données sont aussi utilisées pour vérifier que les adhérents sont en règle avec les cotisations et donc à démontrer que le syndicat remplit les conditions pour être considéré comme une organisation représentative.

## Catégories de données concernées

Nom, prénom, nationalité, adresse privée, adresse e-mail, statut, groupe de fonction et grade, coordonnées bancaires (IBAN et BIC).

## Destinataires ou catégories de destinataires des données

Les membres du Comité exécutif de la FFPE-Conseil et de son secrétariat ainsi que les membres de la commission de contrôle financier ont accès à toutes les données. De même, l'huissier de justice, mandaté par l'Administration du SGC dans le cadre de la vérification de la reconnaissance et de la représentativité des organisations syndicales ou professionnelles (OSP), a accès à toutes les données. Les membres de la commission d'arbitrage ont accès, au cas par cas, à des données minimales, limitées au cadre de leurs fonctions. Les membres du bureau de vote ont accès à la liste électorale qui reprend uniquement les noms et prénoms des adhérents. Pour les membres qui ont signé un mandat de domiciliation, nous transmettons à notre banque leurs nom, prénom et adresse privée ainsi que leurs coordonnées bancaires (IBAN et BIC).

## Caractère obligatoire ou facultatif de la réponse aux questions

La démarche est facultative et les données sont collectées avec le consentement de la personne concernée.

## Procédures garantissant les droits des personnes concernées

Vous disposez du droit de consulter vos données personnelles, afin de vérifier leur exactitude et de faire corriger les éventuelles erreurs les concernant. A cet effet, vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement dont les coordonnées figurent ci-dessus.

## Délais de conservation des données

La FFPE-Conseil ne conserve vos données à caractère personnel que pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Lorsque la personne perd la qualité d'adhérent(e), ses données sont effacées après un délai de 6 mois.

## Mesures de protection des données

Nous mettons en œuvre des mesures de sécurité administratives, techniques et physiques pour protéger les données à caractère personnel de la destruction accidentelle ou illégale, la perte accidentelle, la dégradation non autorisée, l'accès ou la divulgation non autorisée, le détournement, et toute autre forme de traitement illégal des données à caractère personnel en notre possession.

## Partage des données

Nous ne divulguons pas les données à caractère personnel que vous nous avez communiquées : l'article 7 des Statuts de la FFPE-Conseil interdit la communication des données personnelles à des tiers.

---